

BOUCHES-DU-RHÔNE

Numéro de l'assuré : 2 96 07 99 352 545 57
Nom de l'assuré :
KRALLAFA CHAFIKA
Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli :
<https://assure.ameli.fr>

038 CPAM 13
13421 MARSEILLE CEDEX 20

3646 Service gratuit
+ prix appel

MLE KRALLAFA CHAFIKA
BAT A RES LE MANZON 3E
2 RUE FORNIER
13010 MARSEILLE

mon
parcours
d'assuré

Le 22/04/2021



Pour être mieux
suivi... je déclare mon
médecin traitant et je
respecte le parcours
coordonné.

> MON ATTESTATION DE DROITS À L'ASSURANCE MALADIE

Chère mademoiselle KRALLAFA,

Vous êtes affiliée à un régime d'assurance maladie pour la protection de votre santé.

Pour faire valoir vos droits, vous trouverez ci-joint une attestation à présenter aux professionnels de santé (médecins, pharmaciens, etc.) si vous ne disposez pas de la carte Vitale.

En cas de changement d'activité, de déménagement, de mariage ou de naissance, pensez à informer rapidement votre organisme d'assurance maladie et à mettre à jour votre carte Vitale. Vos droits seront ainsi actualisés.

Avec toute mon attention,

votre correspondant de l'Assurance Maladie



La mise à jour de ma carte Vitale, c'est maintenant !

Des bornes de mise à jour sont à ma disposition dans toutes les caisses d'assurance maladie, les pharmacies et dans certains établissements de santé.



→ Votre attestation de droits à l'assurance maladie à présenter aux professionnels de santé

BOUCHES-DU-RHÔNE

Numéro de l'assuré : 2 96 07 99 352 545 57

Nom de l'assuré :

KRALLAFA CHAFIKA

Attestation de droits à l'assurance maladie

Valable du 22/04/2021 au 21/04/2022 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

organisme de rattachement sécurité sociale	code gestion	n° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	modulation du ticket modérateur
01 131 0381	89	2 96 07 99 352 545 57	
Bénéficiaire(s) <i>nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage</i>		n° de sécurité sociale du bénéficiaire <i>(pour information)</i>	né(e) le/rang
KRALLAFA CHAFIKA a déclaré un médecin traitant		2 96 07 99 352 545 57	21/07/1996 1

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du directeur de votre Caisse.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L.162-1-14 du Code de la Sécurité Sociale.